

CROS INFOS

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS-DE-MONTVERT s'est réuni le Mercredi 03 Avril 2019 sous la présidence de Mr. Jean-Michel DUBREUIL - Maire.

Absents excusés : Mme LABENAS Claudine – Mr. Serge COURTIOL

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 et BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2018 présentant un excédent de clôture en fonctionnement de **524 707,30€** et un excédent de clôture en Investissement de **56 143,05 €**.

Le Conseil Municipal a ensuite adopté à l'unanimité le projet de budget 2019.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à :	784 000.00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à :	639 000.00 €

IMPOTS LOCAUX :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de référence et vote pour l'année 2019 les trois taux des impôts locaux suivants :

- Taxe d'habitation: **5,66 %**
- Taxe Foncière Bâti : **14,71 %**
- Taxe Foncière non Bâti : **52,19 %**

TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2019 :

- Adressage des voies communales : 483 points d'adresses à numérotter et 31 voies à référencer déjà inscrites dans le système informatique postal.
- Enfouissement des réseaux : Nous continuons l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, les travaux seront effectués aux hameaux de Pénieres et Puy de la Besse.
- Réfection des toilettes Mairie et cour de la salle des fêtes

ACHAT DE MATERIEL :

Le Conseil Municipal décide de remplacer la remorque et d'acheter un nettoyeur thermique type Karcher.

CHANGEMENT DU SENS DE CIRCULATION DE LA RUE DES LAPINS :

Un arrêté de circulation permanent a été pris en date du 22 Février 2019 instaurant un sens unique de circulation sur la voie communale de la Rue des Lapins.

Ce sens unique a été mis en place dans le sens de la route départementale D 107 vers la route départementale D 7 à l'exception des véhicules de livraison n'excédant pas 3,5 Tonnes.

La signalisation réglementaire a été mise en place.

Force est de constater que certains continuent de monter la rue des lapins malgré le sens interdit mis en place, ils prennent le risque d'être verbalisés par la gendarmerie.

FOIRE DU 5 Mai 2019 :

La foire annuelle aura lieu le Dimanche 05 Mai 2019.

Jean-Michel DUBREUIL - Maire